

côté qui bordait la route, il y avait de spacieux portiques destinés à abriter les spectateurs ou ceux qui formaient le cortège funéraire, et, à l'autre bout, plusieurs appartements servant à ceux qui avaient la garde de l'endroit, ainsi que des magasins pour serrer du bois et conserver les différents instruments et ustensiles employés pour les funérailles. A Pompéi, on voit également l'*ustrinum*, qui se trouvait en dehors de la ville, tout près de la porte d'Herculanum.

La coutume de brûler les corps ne se répandit guère chez les Grecs qu'à partir du règne de Cécrops. Quand le mort était déposé sur le bûcher, c'étaient les parents eux-mêmes qui y mettaient le feu, et qui faisaient ensuite des libations de vin dans les flammes. Sur le bûcher on plaçait les armes des guerriers auprès de leur corps, et l'on y jetait des parfums avec les vêtements les plus précieux du défunt. Toutefois, les lois de Solon prescrivaient de ne jeter dans le bûcher que trois vêtements et de n'immoler qu'un bœuf. A Rome, la loi des Douze Tables défendait d'y jeter de l'or et de l'argent. Quand le corps était consumé, on recueillait les cendres du mort, et pour que ces cendres ne fussent pas confondues avec celles du bois, les Romains avaient la précaution d'envelopper le cadavre dans une toile d'amiante.

Souvent quelques-uns des assistants coupaient des touffes de leurs cheveux et les jetaient dans les flammes. On vit même quelquefois des amis du mort, que cette lugubre cérémonie plongeait dans un profond désespoir, se tuer au pied du bûcher pour aller rejoindre celui qu'ils pleuraient : c'est ainsi que Mnestor se perça de son épée devant le bûcher d'Agrippine, qui l'avait affranchi, et que plusieurs soldats firent de même aux funérailles de l'empereur Othon. Si l'on remonte plus haut dans l'histoire, on voit que, pour honorer les morts qu'on brûlait, on immolait des bœufs, des taureaux et même des prisonniers ou des esclaves. Homère nous apprend qu'Achille fit immoler douze Troyens sur le bûcher de son ami Patrocle. Plus tard, au lieu de sacrifier les prisonniers sur la tombe des morts illustres, on les força à combattre entre eux et à se tuer eux-mêmes. Telle est la première origine des gladiateurs. Chose curieuse ! ces premiers combats eurent lieu au milieu du forum, à l'endroit même où, à une époque bien éloignée, Hercule, revenant d'Espagne, avait aboli les sacrifices humains en usage chez les barbares peuplades qui devaient former un jour le peuple romain. Le but de ces sacrifices n'était pas seulement d'apaiser les mânes des morts, ou de venger leur trépas sur ceux qui l'avaient causé : le sang versé devait servir de nourriture aux âmes, qui erraient toujours autour du bûcher funéraire. Certains peuples ont encore l'habitude de déposer des vivres sur les tombeaux : « Chez les Gaulois, dit César, les funérailles sont magnifiques et somptueuses. On jette dans le bûcher tout ce que l'on croit avoir été cher au défunt pendant sa vie, et même jusqu'aux animaux. Et, il y a peu de temps encore, on brûlait avec lui les esclaves et les clients qu'il avait aimés. » Dans l'Inde, il en est encore ainsi, et la domination anglaise n'a pas pu jusqu'ici empêcher les femmes indiennes de monter sur le bûcher préparé pour brûler le corps de leur époux. Pour les bûchers destinés aux princes et aux personnages célèbres, on déployait parfois un luxe et une magnificence extraordinaires. On a gardé le souvenir du bûcher d'Ephésion, qu'Alexandre fit élever à Babylone par Dinocrate, et qui était un véritable monument. D'après Plutarque, ce bûcher célèbre, dont l'intérieur était divisé en trente compartiments, formait à sa base un carré dont chaque côté avait un stade de longueur. Il se composait de cinq étages, dont l'intérieur était richement décoré d'ornements magnifiques et variés ; au-dessus était une plate-forme occupée par les trophées des armures macédoniennes ; le tout était couronné par deux sirènes creuses, dont la cavité était assez vaste pour contenir les musiciens qui devaient exécuter le chant funéraire en l'honneur du mort. La hauteur totale était de 130 coudées. On évalue à plus de 12,000 talents (environ 65 millions de notre monnaie) la dépense faite pour sa construction.

Les bûchers consacrés à l'apothéose des empereurs méritent aussi une mention spéciale. Au milieu du champ de Mars, on élevait un monceau de fagots et de bois ordinaire, habilement disposé et ressemblant à un autel de trois ou quatre étages, qui diminuaient successivement et qui étaient décorés de statues, de draperies et d'ornements de toute espèce. Sur le second étage, on plaçait un lit splendide, portant l'image en cire de l'empereur défunt, et entouré de toutes sortes d'herbes aromatiques. On mettait le feu au bûcher, et un aigle s'envolait de la partie supérieure pour aller, à ce que l'on croyait, porter l'âme au ciel. Une médaille de Caracalla représente un autel de ce genre, et, dans les bas-reliefs de l'arc de triomphe de Titus, on peut voir l'apothéose de ce prince emporté au ciel par un aigle.

Chez les peuples modernes, l'usage de brûler les cadavres a disparu depuis longtemps, et il est permis de croire que le dogme de la résurrection des morts, qui fait partie du symbole adopté par la religion chrétienne, a été la principale cause de ce changement, comme si la décomposition lente des cadavres confiés

à la terre rendait moins difficile que la décomposition par le feu la réunion de toutes les parties nécessaires pour reconstituer la personne au jour du jugement dernier. Mais les bûchers, loin d'être abolis, changèrent seulement de destination et servirent à brûler les vivants. Pendant une longue suite de siècles, et ce sont les siècles les plus religieux de notre histoire, on a condamné à mourir sur le bûcher les sorciers et les hérétiques, comme si on eût voulu prévenir ainsi les sévérités de la justice divine, en faisant périr par le feu ceux que l'on croyait d'avance condamnés par la loi divine aux flammes éternelles. Le supplice du feu était d'ailleurs fréquemment employé dans notre ancienne législation : voici comment il se pratiquait. On plantait un poteau de sept à huit pieds de haut, autour duquel, laissant la place d'un homme, on construisait un bûcher en carré, composé alternativement de fagots, de bûches et de paille ; mais on avait soin de laisser un intervalle libre pour arriver au poteau, et le bûcher était élevé à peu près jusqu'à la hauteur de la tête du patient. Quand le criminel arrivait, on le déshabillait et on lui mettait une chemise souillée, puis on le faisait entrer jusqu'au poteau. On le plaçait le dos tourné au poteau, on lui attachait le cou avec une corde, le milieu du corps avec une chaîne de fer, et les pieds avec une corde. Ensuite, on terminait la construction du bûcher, en bouchant avec bois, fagots et paille, l'endroit par lequel était entré le patient, de façon qu'on ne le vit plus ; puis on mettait le feu de tous les côtés. Quelquefois, par un sentiment de commisération, et par une faveur spécifiée dans l'arrêt de condamnation, on étranglait le patient au moment de mettre le feu au bûcher, pour lui épargner le supplice d'être brûlé tout vivant. Dans d'autres circonstances, on procédait autrement : les exécuteurs se servaient, pour construire le bûcher, de crocs de batelier à deux pointes, dont l'une était droite, l'autre crochue. On ajustait un de ces crocs dans le bûcher, de façon à ce que la pointe se trouvât vis-à-vis du cœur, et, aussitôt le feu mis, on poussait le manche de ce croc, qui perçait le cœur du patient et le faisait mourir sur-le-champ.

Heureusement, toutes ces horreurs sont de l'histoire ancienne ; les bûchers de l'inquisition sont éteints, et les sorciers, s'il y en a encore, ne sont plus justiciables que de la risée publique, ou de la police correctionnelle, quand leurs prétendus sortilèges ne sont que des actes d'escroquerie. Mais il n'est pas impossible que l'avenir ne voie se rallumer les bûchers funéraires, et quelques publicistes ont déjà mis en avant la thèse que notre système actuel d'inhumation serait avantageusement remplacé par la crémation des cadavres, parce qu'on éviterait ainsi la nécessité d'entretenir, aux portes de nos grandes villes, ces vastes foyers d'infection qu'on appelle des cimetières.

Il faut aussi parler des bûchers qui, au moyen âge, servaient aux épreuves judiciaires. Quoique plus rarement usitées que les autres, cette épreuve était un des moyens de justification employés dans ce que l'on appelait le jugement de Dieu. On en voit un exemple célèbre dans le fait suivant : « Pendant le siège d'Antioche par les Sarrasins, en 1097, un homme nommé Pierre Barthélémy découvrit aux croisés, d'après une prétendue révélation, le lieu où était enterrée la lance qui avait servi à la passion du Christ. Quelques-uns des croisés l'ayant accusé d'imposture, il offrit de prouver la vérité de son témoignage en passant au travers des flammes, ce qui fut accepté. Au jour fixé et dès le matin, dit Raymond d'Agiles, on fit les préparatifs du feu ; ils se trouvèrent terminés après midi. Les princes et le peuple se rassemblèrent au nombre de quarante mille hommes ; les prêtres y assistèrent pieds nus et couverts de leurs vêtements sacerdotaux. On éleva, avec des branches sèches d'olivier, un bûcher qui avait quatorze pieds de long, et était séparé en deux parties, entre lesquelles on avait laissé un vide d'un pied de largeur ; chacune d'elles était haute de quatre pieds. Les évêques donèrent leur bénédiction à ce feu, dont l'épreuve devait servir de jugement ; et l'homme qui avait trouvé la lance passa vite et résolument au milieu du brasier allumé. Cependant on reconnut qu'il avait eu la peau brûlée par la flamme, et l'on présuma que quelque partie intérieure de son corps devait être mortellement atteinte. Cela fut bientôt confirmé par la fin de ce criminel imposteur, qui mourut le douzième jour des douleurs de sa brûlure. » Une autre épreuve plus commune encore est celle à laquelle les partisans de Jérôme Savonarole proposèrent de recourir pour prouver la vérité de sa doctrine. Mais, le jour indiqué par les magistrats, une pluie abondante étant survenue, l'épreuve n'eut pas lieu. Savonarole fut perdu dans l'esprit du peuple, et il ne tarda pas à monter lui-même sur un bûcher, non pour en traverser les flammes, mais bien pour y être brûlé.

L'épreuve du feu ne s'appliquait pas seulement aux personnes, mais aux choses elles-mêmes. Une dispute s'étant élevée en Espagne pour savoir quel était le meilleur de l'office romain ou de l'office mozarabique, on convint de livrer aux flammes les deux liturgies, et d'adopter celle qui sortirait victorieuse de l'épreuve. Ce fut l'office romain qui triompha, d'après la chronique, et l'on attribua au pouvoir divin ce qui n'était probablement que l'effet d'une supercherie. Une épreuve de

ce genre se renouvela à Constantinople en 1284. Arsène, le patriarche de cette ville, ayant été chassé de son siège, il en résulta un schisme qui causa un grand trouble. Il fut convenu entre Arsène et son compétiteur qu'on élèverait un bûcher, qu'on y jetterait les écrits de chacun d'eux qui avaient donné lieu au schisme, et que celui qui sortirait intact de la flamme indiquerait le parti que Dieu voulait favoriser. L'empereur Andronic II, qui avait à cœur de ramener la paix dans la ville de Constantinople, fit dresser un bûcher amplement garni de matières inflammables ; à peine les deux écrits y furent-ils jetés, qu'ils furent réduits en cendres, et, comme dit le poète, le combat cessa faute de combattants.

BÛCHER v. a. ou tr. (bu-ché — rad. bûche). Techn. Dégrossir, en parlant d'une pièce de bois : BÛCHER une poutre.

— Constr. Bûcher une pierre, En abattre les saillies.

— Pop. Battre : Il l'a bûché d'importance.

— Fauconn. Mettre sur le bloc, sur le perchoir, en parlant de l'oiseau de proie.

— v. n. ou intr. Pop. Travailler rudement : Il a bien bûché et il mérite une récompense. Il bûche, il pioche, tâchant d'acquiescer toutes les connaissances dont il a besoin pour parvenir. (Th. Gaut.)

Se bûcher v. pr. Se battre : C'est sa perte, dit-il en se frottant les mains ; on se bûchera. (Balz.)

BUCHER (Samuel-Frédéric), archéologue allemand, né en 1722 à Rengersdorf, mort en 1785. Il était recteur au gymnase de Zittau. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquitates de velatis Hebræorum et Græcorum feminis* (Wittenberg, 1717) ; *Grammatica hebræa* (Wittenberg, 1722) ; *Desapientium honoribus* (1723) ; *Thesaurus Orientis* (1725) ; *Antiquitates biblicæ* (1729).

BUCHERIUS, jésuite. V. BOUCHER (Gilles).

BÛCHERON s. m. (bu-cher-on — rad. bûche) : Ouvrier qui abat du bois dans une forêt. Quand il a des talents, quand il est honnête homme, Le fils d'un bûcheron vaut un consul à Rome. VILLEFRÉ.

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée, Sous la faux du fagot, aussi bien que des ans, Gémissant et courbé, marchait à pas pesants, Et tâchait de gagner sa chaumière enfumée. LA FONTAINE.

Le dos chargé de bois, et le corps tout en eau, Un pauvre bûcheron, dans l'extrême vieillesse, Marchait en haletant de peine et de détresse. BOILEAU.

— Jeu du bûcheron ou du fagot, Petit jeu d'action ou de mémoire.

— Encycl. Le jeu du bûcheron, que l'on appelle aussi jeu du fagot, se joue quelquefois dans les petites soirées d'hiver. On tire au sort qui sera le bûcheron, c'est-à-dire qui conduira le premier le jeu, puis le bûcheron se choisit un camarade, auquel il dit à voix basse de quelle espèce de bois il se propose de composer son fagot. Ces préliminaires terminés, tout le monde s'assied en rond, à l'exception du bûcheron et de son camarade, qui restent debout au milieu du cercle. Alors le bûcheron fait le tour de la société en criant : « Fagot, fagot à vendre ! Un des joueurs demande : « Combien voulez-vous le vendre ? » A cette question, le marchand répond : « Dites-moi de quel bois se compose mon fagot ? » Le joueur interpellé doit nommer aussitôt un bois quelconque. S'il ne devine pas, le camarade du bûcheron dit : « A d'autres notre fagot ! » et l'on passe à un second joueur. On continue de la même manière jusqu'à ce que quelqu'un nomme le bois du fagot. Celui qui devine donne un gage et devient à son tour bûcheron. Un gage est également exigé de celui qui hésite dans la désignation du bois, ou qui désigne un bois déjà nommé. Enfin, si le bûcheron termine le tour du cercle sans que personne ait pu deviner, il paye lui-même un gage, et sert de camarade au joueur qui l'accompagne, et qui devient bûcheron à sa place ; mais ce bûcheron n'a pas le droit de changer le nom du bois qu'avait choisi le premier, comme aussi, au nouveau tour, les autres joueurs ne peuvent pas nommer les bois nommés au tour précédent.

Bûcheron (LE), opéra-comique en un acte, de Guichard et Castet, musique de Philidor, représenté à Paris, sur le théâtre de la Comédie-Italienne, le 25 février 1763. Suzette revient de la forêt en chantant ; Colin l'entend et accourt ; mais Suzette refuse de rester avec lui ; elle craint d'être surprise par sa mère, qui veut la marier au fermier Simon malgré son mari Blaise, auquel Colin plairait pour gendre. Quelle nouvelle pour Colin ! Il voudrait témoigner sa douleur à Suzette, mais on entend quelqu'un ; c'est Blaise, le père de Suzette, qui revient de son travail. Blaise, qui est malheureux en ménage, déplore sa triste situation : « Méchante femme et point de pain ! ah ! quel destin ! » dit-il. Le tonnerre gronde : Mercure paraît et lui annonce que Jupiter, touché de sa misère, remplira les trois premiers souhaits qu'il voudra former. Blaise, embarrassé, va consulter le bailli, avec qui il se met à table. On boit. Blaise sait que le bailli aime l'anguille, il voudrait pouvoir lui en offrir une ; à peine ce souhait est-il formé qu'une anguille paraît sur la table. Mme Blaise, voyant que son mari a si mal profité de ce premier souhait, devient furieuse. Dans son premier mouve-

ment, Blaise souhaite de la voir muette, ce qui s'accomplit aussitôt ; enfin, il lui fera le sacrifice du troisième souhait pour lui rendre la langue qu'elle a si bien pendue, si elle consent au mariage de Suzette avec Colin. Margot se rend, et recouvre la parole. On s'en aperçoit bientôt, car les mots sortent en foule de sa bouche, ils se pressent jusqu'à ce qu'enfin source en soit tarie.

On voit que cette pièce est une plaisanterie de plus à l'endroit des femmes qui ont la démangeaison de trop parler. Elle eut vingt-quatre représentations successives, ce qui était beaucoup alors. Ensuite on la reprit souvent. Philidor n'avait pas encore donné de meilleure musique ; celle du *Bûcheron* fut très-applaudie ; on l'entendit longtemps avec plaisir.

BÛCHERONNE s. f. (bu-cher-on-ne — fém. de bûcheron). Femme d'un bûcheron : Il était une fois un bûcheron et une BÛCHERONNE...

BÛCHETTE s. f. (bu-chè-te — dimin. de bûche). Menu morceau de bois : Ramasser des BÛCHETTES dans un bois. Les loutres font leurs petits sur un lit fait de BÛCHETTES et d'herbes (Bull.)

— Petit brin de bois ou de paille, pour térer à la courte paille :

Tirez donc, voici deux bûchettes : Accommodez-vous, ou tirez. LA FONTAINE.

BUCHETTI (Louis-Marie), littérateur italien, né à Milan en 1747, mort en 1804. Après la suppression de l'ordre des jésuites, dont il faisait partie, il fut chargé de l'éducation de fils de famille avec qui il parcourut l'Italie, l'Allemagne, la Hollande et la France. De retour en Italie, il habita successivement Rome et Venise, où il termina sa vie. Buchetti était fort instruit et parlait presque toutes les langues de l'Europe. On a de lui : *Idilli di Mosco Bione et Teocrito* (Milan, 1784) ; *Lettere a cittadino Bolgini* (1804), etc.

BÛCHEUR s. m. (bu-cher — rad. bûche, verbe). Pop. Travailleux : Je bûche, monsieur, je suis un bûcheur, moi ; je nettoie vos malpropres. (E. Brisebarre.)

BUCHÉZ (Philippe-Joseph-Benjamin), philosophe et homme politique, né le 31 mars 1796, à Matagne-la-Petite, dans le pays wallon (alors département des Ardennes), mort à Rodez le 1865. A l'âge de seize ans, après avoir terminé ses études, il entra dans l'administration des octrois de Paris, où son père occupait un emploi important, et où lui-même signala son passage par d'utiles travaux. Il avait dix-huit ans lorsque les armées étrangères souillèrent le sol français. Avec ses amis, avec la jeunesse patriote, il combattit en volontaire contre les troupes de la coalition, et fut un de ceux qui brûlèrent les dernières cartouches pour la défense de Paris.

Entraîné par ses aptitudes scientifiques, il suivit les cours du Muséum d'histoire naturelle et de l'Ecole de médecine, et fut reçu docteur en 1825 ; mais, dans l'intervalle, il s'était jeté avec ardeur dans les luttes du libéralisme. C'est au milieu de la brillante génération de cette époque qu'il fit l'apprentissage de la vie politique. Sa modeste chambre d'étudiant fut le berceau du carbonarisme français, dont il fut un des principaux organisateurs, et dont il demeura toujours l'un des chefs les plus actifs. Engagé dans la conspiration de Belfort, il fut compris dans les poursuites qui suivirent ce mouvement avorté, arrêté à Nancy et traduit devant la cour royale de Colmar. Six fois le condamnerent à mort, deux l'acquittèrent ; il fut ainsi sauvé, grâce à la minorité dite de faveur. Les deux jurés dont le vote négatif préserva de l'échafaud le jeune patriote durent s'applaudir plus tard d'avoir conservé à la France un penseur et un citoyen aussi éminent.

Buchez reprit ses études médicales, publia, en collaboration avec son ami Trélat, un *Précis élémentaire d'hygiène*, sans cesser, toutefois, de s'occuper activement de politique militante, et de se livrer à des études sérieuses d'histoire et de philosophie. Telle était l'énergique vitalité de cette forte génération.

Bientôt le saint-simonisme apparut, et, devant la tombe même du fondateur de cette doctrine, un groupe d'hommes se rencontrèrent unis dans une pensée de transformation sociale. Buchez vit dans ce groupe la principale force intellectuelle et morale du moment, et il s'y rallia sans hésiter. Ses luttes, ses études, les épreuves qu'il avait subies avaient élargi le cercle de ses idées. Il collabora au *Producteur*, organe du saint-simonisme ; mais bientôt des scissions déchirèrent l'unité de l'école. En 1827, Aug. Comte s'en sépara, parce qu'elle lui paraissait tendre au mysticisme ; deux ans plus tard, Buchez s'en éloigna à son tour, parce qu'au contraire elle ne lui semblait pas assez spiritualiste, et que les doctrines philosophiques et historiques du saint-simonisme menaçaient la notion de la morale humaine telle qu'il la concevait.

Quelle était cette morale qui lui servait de criterium, et à laquelle il faisait le sacrifice de ses plus chères amitiés ?

C'est ici qu'éclate l'insuffisance philosophique de ce grand esprit, si bien doué sous d'autres rapports, et qui possédait notamment deux facultés de premier ordre, la puissance d'invention intellectuelle, et un sentiment moral d'une admirable énergie. Impuissant à dé-